Image not found or type unknown

# Refus de ma fille d'aller chez son beau père

Par **alsima**, le **20/10/2014** à **03:29**

Bonjour je suis le papa d'une fille de 14 ans bientôt dont j'ai la garde depuis l'an dernier,elle refuse maintenant de se rendre chez sa mère à cause de son beau père qui l'insulte et la dénigre en tout, il a porté plainte contre elle pour vol mais on ne sait pas de quoi ,c'est sa mère qui le lui a appris par s.m.s.et depuis elle veut bien voire sa mère chez sa grand mère maternelle,mais ne veut plus habiter chez son beau père les wee-kend où elle doit y aller,sa mère ne comprend pas et me menace mais je ne peux pas obliger ma fille d'y aller sachant ce qu'elle subit là-bas,la solution de sa grand-mère nous semblait correcte afin de ne pas couper les relations avec sa mère et l'éloigner de son beau père c'est déjà pour ces raisons qu'elle a demandé au juge de vivre avec moi

Par **Visiteur**, le **20/10/2014** à **09:21**

Bonjour,
en principe vous devez présenter votre fille à sa mère ! Mais en l'espèce, il faut peut être voir avec le juge pour modifier les visites ?

Par **alsima**, le **20/10/2014** à **18:53**

et en attendant la réponse du juge on fait quoi ? au moins 3 mois et des vacances scolaires en vues

Par **Visiteur**, le **21/10/2014** à **13:46**

en attendant si vous ne voulez pas que la mère dépose plainte pour non présentation d'enfant vous usez de votre autorité légitime ou vous trouvez un terrain d'entente ! Mais comme ce dernier sera très probablement que verbal... faites attention

Par **alsima**, le **21/10/2014** à **18:50**

de toute façon elle ne veut pas de terrain d'entente et menace de porter plainte contre sa

mère si elle accepte de garder sa petite fille chez elle et je voudrais bien savoir comment utiliser mon autorité elle à 14 ans je la ligote et la mets de force dans la voiture de sa mère ? je ne vais quand même pas me battre avec elle où est le bien de ma fille dans tout cela ??

Par **alsima**, le **29/10/2014** à **03:41**

et maintenant plus de réponse ?

Par **Visiteur**, le **29/10/2014** à **15:27**

je conçois que si votre fille vous oppose résistance vous ne pouvez que très difficilement la forcer ! Après la reaction de la mere vous ne pourrez pas l'empêcher !

Par **alsima**, le **29/10/2014** à **17:49**

effectivement la réaction de la mère a été je ne t'autorise pas à aller chez ta grand mère (sa mère)donc tu restes chez ton père message écrit par sms sur le portable de ma fille donc elle est restée chez moi et maintenant on verra bien la suite ...merci de vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés